

SEANCE du 22 novembre 2016

Convocation le 15.11.2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Mugette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Alexandre LINTZ

Absent excusé : néant

Absents ayant donné procuration : néant

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable quant à la composition suivant le droit commun du conseil communautaire de la future intercommunalité issue de la fusion des trois communautés de Communes des Coteaux Sézannais, du Pays d'Anglure et des Portes de Champagne.

Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Technique auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Marne, DECIDE la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » pour les agents de la Collectivité à compter du 1^{er} janvier 2017.

DECIDE le martelage de la parcelle 8.1 dans la forêt communale en 2017 en vue de la délivrance aux affouagistes pour la prochaine campagne. La coupe de bois prévue à la vente dans la parcelle 18 est reportée en 2018 et sera regrouper avec la coupe de la parcelle 19.

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 au bail de chasse de Saudoy, portant modification de l'article 13 « indexation des loyers ». A compter de la campagne 2017, le loyer sera indexé selon un indice fixe égal à 0,5 %.

DECIDE d'attribuer une indemnité de conseil au receveur municipal d'un montant de 250,20 € pour l'année 2016.

DECIDE la révision des tarifs du foyer rural comme suit :

- Hiver : 160 € pour les habitants, 240 € pour les extérieurs
- Eté : 130 € pour les habitants, 200 € pour les extérieurs
- Toute l'année, réunion privées en semaine et en journée : 50 €
- Activités régulières (gym, danse etc...) : 200 € à l'année.
- Gratuité pour les activités ponctuelles des associations locales et les deuils.

AUTORISE les virements de crédits au chapitre 65 d'un montant de 4.700 €.

ENTERRINE la proposition de sortie pour le Noël des anciens (restaurant + théâtre à Montmirail) le dimanche 29 janvier 2017. Un colis gastronomique est prévu pour les personnes âgées qui ne peuvent pas participer à cette sortie.

Dans le cadre de la signature de la Charte d'Entretien des Espaces Publics de niveau 3, S'ENGAGE à mettre en place des actions de sensibilisation auprès du public et de former le personnel communal aux techniques alternatives du désherbage chimique et de les mettre en œuvre sur le territoire communal.

Questions diverses :

Le SIEM nous alerte sur le fait que depuis avril 2015 la fabrication des lampes fluo-ballon est interdite. Les stocks de ces lampes s'épuisent et la maintenance de notre parc éclairage public (EP) ne pourra bientôt plus être assurée. En conséquence, il est nécessaire de prévoir un remplacement progressif du parc EP avec des lampes à LEDS. Une première tranche de travaux sera donc prévue et les crédits inscrits au budget de l'année 2017.

Le repas de la Sainte-Barbe est prévu le samedi 10 décembre 2016 à 19 h 30 au restaurant « La Croix d'Or » à Sézanne, au prix de 48 euros par personne. Inscriptions attendues jusqu'au 2 décembre 2016 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Saudoy, le 25 novembre 2016

Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

